

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2014

RESTAURATION ET VALORISATION RUISSEAU DU FAY

Présentation scénario et cahier des charges techniques pour consultation auprès des bureaux d'études. Les objectifs de l'étude sont :

- Définir le dimensionnement du ruisseau à recréer
- Dessiner la forme du nouvel étang
- Définir les divers aménagements à prévoir sur le ruisseau, l'étang et les dimensionner
- Etablir un plan de masse de l'aménagement global
- Concevoir le projet de terrassement, définir les volumes de remblai – déblai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de lancer une consultation auprès des bureaux d'études.

ECOQUARTIER « LE CHAMP DE LA LANDE » : MODIFICATION PRIX VENTE

La commercialisation de l'éco quartier « Le Champ de la Lande » est effective depuis 4 ans déjà. Considérant la conjoncture économique et sociale défavorable, force est de constater que le taux de vente des parcelles reste faible en général et tout particulièrement sur les parcelles dont l'accès est situé au Sud.

Aucune de ces parcelles n'est vendue ou réservée pour l'instant. Par ailleurs, il convient de noter que l'implantation et l'organisation de la construction sur ce type de parcelle est plus complexe.

En conséquence, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de baisser le prix du m² de l'Eco-quartier « Le Champ de la Lande » à 49 € TTC sur l'ensemble des parcelles qui ont l'accès au Sud (parcelles n°13 à 18 et n° 23 à 33) à compter du 1^{er} janvier 2015.

ECOQUARTIER « LE CHAMP DE LA LANDE » : HABILLAGES BOIS

Dans le cadre des marchés de travaux signés lors de la viabilisation de l'éco quartier, l'entreprise SLE Société Loisirs Equipement de St Julien-de-Concelles (44) était attributaire du lot 4 « mobilier urbain ». La proposition consiste à mettre en place pour chaque pavillon achevé un habillage bois pour y intégrer les coffrets EDF, téléphone et boîte à lettres, donnant une cohérence d'ensemble au quartier.

Le coût de l'habillage bois des coffrets est de 608 € HT par parcelle. L'entreprise a été reconsultée récemment pour l'installation d'une première série de coffrets techniques en bois pour 10 maisons habitées, soit un coût total de 6 080 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de SLE pour l'installation de 10 habillages bois pour un montant de 6 080€HT.

SALLE BALDERINE : ARMOIRE FRIGORIFIQUE ET BAR

L'armoire frigorifique 2 portes de la cuisine de la salle de la Balderine présente des problèmes importants de fonctionnement et il serait préférable de la remplacer. L'entreprise SORIEUL de Mayenne propose un modèle équivalent pour un prix de 1 925,00 € HT

Par ailleurs, le plan de travail du bar est détérioré au niveau de l'évier et il convient de remplacer l'ensemble. L'entreprise RIGOUIN propose le remplacement du plan de travail pour un montant de 760,27 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de L'entreprise SORIEUL pour un montant de 1 925,00 € HT et de l'entreprise RIGOUIN pour 760,27 € HT.

FINANCES : INFORMATIONS CONTEXTE BUDGETAIRE 2015-2020

Baisse importante des dotations d'état sur les années à venir.

SUBVENTION CLASSE MER TREGASTEL 2015

L'école publique Paul Cézanne de St Baudelle envisage d'effectuer une classe transplantée du 9 au 13 mars 2015 à PRIMEL TREGASTEL (29) pour les élèves de CE1, CM1 et CM2 (53 élèves) et sollicite une subvention de la Commune.

A titre indicatif en 2013, lors de la dernière classe transplantée, la participation avait été de 50 € par élèves (pour 44 élèves).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer une participation à l'OCCE (Coopérative scolaire) de 50 € par enfant.

RECENSEMENT POPULATION 2015 : REMUNERATION AGENTS RECENSEURS

Le dernier recensement de la population date de janvier-février 2010. Renouvelé tous les 5 ans, le prochain recensement aura donc lieu du 15 janvier au 14 février 2015. La Commune a été partagée en 2 districts en accord avec les services de l'INSEE et le recensement sera assuré par 2 agents recenseurs nommés par le Maire. Il y a lieu de fixer leur rémunération. A titre indicatif l'INSEE versera à la Commune une somme forfaitaire de 2 533 € pour les salaires et les charges, cette somme ayant été calculée sur les dernières estimations. Nouveauté cette année, le recensement pourra se faire par internet

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs à 1,72 € par bulletin individuel et à 1,13 € par feuille de logement, auquel s'ajoutera une indemnité kilométrique forfaitaire de 100 € pour le secteur 1 (qui comporte une partie de l'agglomération, la route de Parigné) et de 100 € pour le secteur 2 (qui comporte une partie de l'agglomération plus la route de la Chartrie).

ECO-PATURAGE

Depuis 2 ans, la Commune accueille 3 moutons dans les parcs qui ont été créés dans le vallon en dessous de la Mairie. Ces moutons étaient mis à disposition par le Conservatoire de la Charnie. Le suivi était assuré par les services communaux.

Un agriculteur de St Hilaire du Maine propose une mise à disposition de 3 ou 5 moutons mais avec en plus une visite sur le terrain tous les 2 semaines.

Autre solution à envisager, locale celle là, un riverain du vallon propose 3 moutons d'Ouessant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la solution locale.

MAISON DES ASSOCIATIONS : NOUVEAUX LUMINAIRES

Au niveau de la Maison des associations, il avait été prévu de réaliser un faux plafond pour améliorer l'isolation thermique et phonique de la salle. Par contre ce nouveau faux plafond est plus bas et nécessite l'installation de nouveaux luminaires encastrés. L'entreprise PILON de Mayenne propose la fourniture et la pose de nouveaux luminaires pour un montant de 1 054,00 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise PILON pour l'installation de luminaires dans la maison des associations pour un montant de 1 054,00 € HT.